

# ENTRETIEN

economie.union@sonapresse.com

## Lee White : " Vers la création de zones économiques spéciales à Lambaréné et à Franceville "

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**L'union :** Monsieur le ministre, qu'en est-il de votre bilan au sein du ministère des Eaux et Forêts depuis votre nomination, particulièrement dans le secteur forestier ?

- **Lee White :** Avant de répondre à cette question, je voudrais aborder quelques éléments sur mon parcours et mon pays le Gabon. En effet, j'ai été nommé à la tête du ministère qu'on appelle communément " les Eaux et Forêts ", après une carrière de plus de 30 ans dans la forêt gabonaise. Arrivé au Gabon en janvier 1989, j'étais successivement thésard, scientifique, directeur de Wildlife Conservation Society (WCS), chercheur associé de l'Institut de recherche en écologie tropicale (Iret), consultant sur le changement climatique au ministère de l'Environnement, puis secrétaire exécutif de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN). En janvier 2008, le défunt président Omar Bongo Ondimba m'a fait l'immense honneur de m'accorder la nationalité gabonaise.

Le ministère dont j'ai la charge dispose d'un énorme potentiel économique avec un secteur forestier en plein essor grâce, notamment, aux activités liées à la création d'une zone économique spéciale à régime privilégié à Nkok. Les perspectives de développement du secteur forêt-bois sont considérables et appellent à une jonction de toutes les forces de mon département, en vue de créer de la richesse et participer pleinement au développement économique de la Nation, pour le bien-être de tous nos compatriotes.

Il faut noter que j'ai hérité d'un ministère qui connaît quelques problèmes d'ordre structurel et fonctionnel au niveau central et déconcentré. Notamment, une image détériorée par l'affaire du " Kevazingogate " et le rapport " Commerce toxique " de l'ONG internationale Environmental investigation agency (EIA). Mais aussi un manque d'investissement

chronique, qui fait qu'aujourd'hui les agents des Eaux et Forêts sont souvent dépourvus de moyens de transport et manquent d'équipements. Ma première action en ma qualité de ministre a été de refaire l'étanchéité du toit sur notre beau bâtiment. En effet, notre bâtiment administratif n'avait pas connu d'investissements depuis plusieurs années au point que, par exemple, il était inondé à chaque intempérie, et la majorité des ascenseurs étaient inopérants.

- **Des actions fortes sous votre tutelle ?**

- Dans un contexte économique et budgétaire très difficile, malgré l'impact de la pandémie de Covid-19, nous avons toutefois fait quelques progrès. Nous avons restauré la confiance des opérateurs économiques, aussi bien au Gabon qu'au niveau international. Ceci, afin de mettre un terme à l'exploitation illégale du bois gabonais, mais surtout s'assurer que ces activités n'impactent pas négativement la vie des populations locales. Tous les opérateurs économiques exerçant dans le secteur forêt-bois ont désormais l'obligation de certifier leurs exploitations forestières, notamment en adhérant au label FSC (Forest Stewardship Council) à l'horizon 2022, comme annoncé par le président de la République. Nous avons mis en place une série d'initiatives visant à améliorer la transparence et la traçabilité dans la gestion de l'activité forestière. Vous avez pu noter que l'affaire de " Kevazingogate " n'est plus d'actualité à l'internationale. Et avec les services du ministère de la Justice, nous avons lancé le processus de valorisation des bois saisis au Port d'Owendo, il y a 15 mois. Nous devons maintenant saisir, au profit de l'État, toutes les billes de Kévazingo abandonnées en forêt et les vendre, afin de sécuriser des fonds dont une partie devra être reversée aux populations des villages où ces arbres ont été abattus, et l'autre réinvestie dans la bonne gestion de la forêt gabonaise.

- **Qu'en est-il des financements obtenus par le Gabon de ses**

**partenaires ?**

- Nous avons signé en septembre 2019 un accord avec le gouvernement de Norvège, qui financera notre pays à hauteur de 90 milliards de FCFA, en contrepartie de la préservation de notre forêt et de la réduction de nos émissions de carbone. Cette dotation, qui fera l'objet d'un plan d'investissement, financera notamment différents projets de notre département ministériel mais également d'autres départements tel que le ministère de l'Agriculture. Cet accord résulte principalement des efforts et de l'engagement de notre ministère à assurer une gestion durable de nos forêts.

- **Quelles sont les perspectives pour la zone économique ?**

Plusieurs usines de transformation de bois se sont implantées à Nkok, en raison des conditions attractives qu'offre cette zone pour la transformation de notre bois. Cette dynamique va se poursuivre avec la création de zones économiques spéciales à Lambaréné et à Franceville, avec à la clef la création de près de 5 000 emplois sur les 12 prochains mois. Avec le concours de la Gabon special economic zone (GSEZ), nous avons renforcé le leadership de la Société nationale des bois du Gabon (SNBG), société qui fut à l'époque la fierté de l'industrie forestière gabonaise, mais qui était en faillite. Aujourd'hui l'usine moderne de la SNBG située à Owendo, et rebaptisée Gabon best natural source (GBNS), est en pleine activité. Par ailleurs, l'État va reprendre sa position majoritaire dans le capital de cette société emblématique et qui a vocation à jouer un rôle majeur dans la nouvelle stratégie forestière.

Nous finalisons actuellement une stratégie pour le développement du secteur forêt-bois, qui verra l'établissement de plantations forestières et la création de plus de 50 000 emplois sur 5 ans. C'est à travers cette stratégie que la forêt gabonaise va contribuer plus significativement à l'économie nationale. Ainsi, le bois, ressource renouvelable, pourrait dès 2030



Photo: DRI/L'Union

**Lee White, ministre en charge de l'Environnement.**

se substituer au pétrole dans notre économie.

- Malgré ce bilan, les agents du Syndicat national des professionnels des Eaux et Forêts (Synapef) ont déclenché un mouvement de grève, mardi 16 juin dernier.

**Comment jugez-vous cette initiative en ces temps de crise sanitaire ?**

- J'ai été surpris par le déclenchement de ce mouvement de grève alors que ce syndicat, je rappelle qu'il y en a deux, prenait part aux négociations dans le cadre de la Commission permanente de dialogue que j'ai mise en place et dont la présidence des travaux est assurée par le ministre délégué. Ce mouvement, déclenché par ce syndicat, n'est pas conforme à la loi et je le leur ai signifié très clairement. Par ailleurs, je constate, pour le regretter, que les déclarations et certaines revendications de ce syndicat, y compris leurs déclarations tous azimuts, ne relèvent pas de l'action syndicale mais plutôt du domaine politique alors même que les syndicats, dois-je le rappeler, ont pour missions de défendre les intérêts professionnels, sociaux, ou encore économiques des travailleurs dans le cadre des missions clairement définies par la loi.

- **La suspension des fonctions de certains agents de votre ministère, nommés en Conseil des ministres et le paiement de la prime sectorielle sont-elles des revendications fondées ?**

- Je ne reviendrai pas sur les nominations qui relèvent du pouvoir discrétionnaire du chef de l'État.

Juste vous indiquer que les fonctionnaires qui ont été promus à ces hautes responsabilités sont pétris d'expérience, très compétents et certains ont même contribué à la formation et au renforcement des capacités de nombreux cadres du ministère.

Sur le non-paiement des primes, je tiens à rappeler que les agents du ministère perçoivent chaque trimestre des primes et d'ailleurs, dans quelques jours, ils percevront leurs primes du deuxième trimestre 2020.

Cette revendication d'une prime fondée sur les ristournes tirées des différentes taxes prélevées dans le secteur pourrait trouver sa justification dans un contexte économique favorable adossé aux réformes qui permettraient à notre secteur de mieux contribuer à l'économie nationale. C'est le sens des actions qui ont été mises place et de la nouvelle stratégie de développement du secteur. Mais dans le contexte économique actuel et au moment où la nation tout entière lutte contre le Covid-19 et les conséquences sanitaires et économiques de cette maladie, je ne trouve pas très stratégique d'évoquer cette revendication. D'autant plus qu'on perçoit déjà et de manière régulière une prime trimestrielle. Car ce type d'agissement pourrait être interprété comme une insensibilité de ce syndicat à la situation actuelle de notre pays et de notre planète.

- **Cette grève pourrait-elle engendrer des pertes financières considérables dans ce secteur clé de l'économie nationale ?**

- Je ne crois pas. Le gouvernement ne laissera pas certains membres de ce syndicat bloquer l'activité économique. Le travail se poursuit normalement au ministère. Les cadres du ministère travaillent avec les représentants de l'industrie forestière pour maintenir la production et éviter que des Gabonais travaillant sur les chantiers forestiers et dans les usines ne perdent leurs emplois.